

## Procédure de validation

### les certifications accessibles par la VAE

Tous les diplômes et les titres délivrés au nom de l'État par l'Université de Franche Comté.

La VA 85 permet d'être candidat à l'un de ces diplômes sans posséder les titres requis. Ce dispositif est géré en direct par la composante concernée (Ufr, institut etc.).

La VAE permet de valider tout ou partie d'un diplôme et relève du service formation continue.

### la procédure

1. Prise de contact avec le service formation continue de l'Université de Franche-Comté
2. Retrait du dossier de demande de VAE sous format électronique accompagné d'une notice explicative de la démarche
3. Constitution du livret 1 et envoi sous format papier et électronique au service formation continue
4. Après déclaration de la faisabilité (recevabilité administrative et pédagogique) de la demande dans les 2 mois, contractualisation de la démarche entre l'Université et le candidat, avec accompagnement facultatif à la rédaction du livret 2. L'avis de recevabilité est valable 1 an.
5. Constitution du livret 2 et envoi sous format papier et électronique au service formation continue
6. Analyse du dossier par le jury
7. Session de validation 1 : l'entretien avec le jury est obligatoire
8. Délibération du jury avec 3 possibilités : validation totale, validation partielle avec prescription de formation ou validation nulle
9. Session de validation 2 : sur la prescription uniquement en cas de validation partielle

### le mode d'évaluation

Le dossier est analysé puis examiné en complément de l'entretien avec le jury composé pour 2/3 d'enseignants et pour 1/3 de professionnels.

Le jury examine les compétences acquises par le candidat au cours de son expérience professionnelle et personnelle en regard des capacités et compétences attendues par les titulaires du diplôme.

### l'accompagnement

L'accompagnement pour la constitution du livret 1 consiste en l'apport d'informations sur la démarche et l'appropriation du document par le candidat.

L'accompagnement pour la rédaction du livret 2 est facultatif. Il consiste en des conseils dans la manière d'analyser son expérience et de la restituer, dans la constitution et la mise en forme du livret 2.

L'accompagnement est assuré par le responsable VAE du service formation continue en lien ponctuel avec le responsable pédagogique.

### le coût d'une démarche pour le candidat

1. Faisabilité (fourniture du dossier et des consignes, réception du livret 1, étude de la recevabilité administrative, étude de la faisabilité pédagogique, notification) : 300 € si accord de poursuite de la démarche
2. Accompagnement facultatif à l'élaboration du livret 2, entre 3 et 10 heures d'accompagnement : 80 €/h
3. Session de validation 1 (étude du livret 2, préparation à l'entretien, jury : entretien, délibération, prescription éventuelle, procès verbal, notification) : 400 € hors coût des droits universitaires
4. Session de validation 2 (uniquement en cas de validation partielle) : gratuite hors coût des droits universitaires